

Réunion du 2 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et M. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MISE EN ŒUVRE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE TÉLÉPHONIE - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 14 mars 2024 pour une remise des offres le 24 avril 2024.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché notifié le 8 juillet 2024 a été attribué à la société AXIANS Communication Bordeaux COMFAX SAS (33700 MERIGNAC) pour une durée de 4 ans, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum HT de 100 000 € et un montant maximum HT de 350 000 €.

Le présent avenant n°1 vise à ajouter les articles suivant dans le BPU :

Désignation	Prix HT
Alcatel OmniVista – Licence pour couplage AD (licence perpétuelle)	1 485,79 € / unité
Licence Rainbow Entreprise pour 4 ans	288 € / unité

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT